

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, alinéa 5, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi (arrêté N° 3/2018/0001 du 5 juin 2018) a délivré l'autorisation à CREOS Luxembourg S.A. pour l'exploitation construction et exploitation d'un immeuble administratif à Bettembourg, Montée Krakelshaff.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du 11 juin 2018 au 23 juillet 2018

Bettembourg, le 8 juin 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communal p.d.

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

